

L'action de la France

Le G8 et le développement

2010



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Le rapport français

sur la redevabilité de l'aide au développement

QU'EST-CE QUE LE G8 ?

Le G8 est un **forum politique informel de discussion** entre les chefs d'État et de gouvernement des principaux pays développés. Il a notamment pour objectif d'identifier les mesures à prendre sur les grandes questions touchant à la mondialisation, d'impulser et de coordonner les décisions politiques correspondantes et de faciliter leur mise en œuvre en liaison avec les organisations internationales compétentes.

Au sein du G8, la France joue un rôle moteur sur les questions de développement. Deuxième contributeur des pays de l'OCDE en 2009 en terme de volume d'APD (aide publique au développement) et deuxième du G8 en pourcentage du revenu national brut, la France a, dès l'origine, soutenu l'engagement du G8 sur le développement ou sur les réaménagements de dette des pays les plus pauvres (G8 de Lyon à l'origine de l'initiative PPTE). Elle a aussi apporté son soutien aux initiatives africaines porteuses d'une nouvelle approche du développement à l'échelle du continent. Parce qu'elle souscrit à la volonté de bâtir, grâce à un partenariat étroit fondé sur les principes d'efficacité de l'aide, une relation nouvelle avec l'Afrique, la France s'est efforcée d'être exemplaire dans la mise en œuvre des actions du G8, en privilégiant les axes d'intervention où ses compétences et son message revêtent un caractère fort et singulier.

La France est un contributeur majeur de l'aide au développement :

- 2^e contributeur mondial d'APD en volume et 1^{er} contributeur européen ;
- 2^e contributeur mondial au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;
- 2^e contributeur mondial à l'Alliance globale pour la vaccination et l'immunisation (GAVI) via la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm) ;
- 1^{er} contributeur à UNITAID ;
- 2^e contributeur mondial au Fonds africain de développement (FAD) ;
- 5^e contributeur mondial à l'Association internationale de développement (AID) ;
- 5^e contributeur mondial au Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Les pays du G8 jouent depuis plusieurs années un rôle important dans l'agenda international du développement :

- en **contribuant à la définition des priorités internationales** : promotion de la paix et de la sécurité, gouvernance démocratique, développement humain (santé, éducation), promotion de la croissance (commerce, investissement), mobilisation des instruments et financements correspondants (aide publique au développement, initiatives en matière d'annulation de la dette, soutien au secteur privé, facilitation des transferts des migrants, lutte contre l'évasion fiscale, mécanismes et financements innovants...);
- en **mobilisant et coordonnant l'emploi de leurs ressources publiques nationales, qui représentent près de 70% de l'aide publique au développement mondiale** (au sens du comité d'aide au développement de l'OCDE), autour d'objectifs communs. Le G8 a ainsi impulsé un rôle de catalyseur pour d'autres bailleurs, publics et privés comme dans le domaine de la santé par exemple (création du Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme lancé au G8 de Gênes). Il a joué un rôle d'orientation et d'impulsion pour les institutions financières et organisations internationales actives dans le domaine du développement ;
- en termes de **priorités géographiques**, le G8 a joué un rôle déterminant pour mettre un accent prioritaire sur **l'Afrique**, continent le plus en retard pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement. **Un partenariat spécifique avec les pays africains a été mis en place**, dans la lignée du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) lancé en 2001, se fondant sur des **plans d'action détaillés** (plan de Kananaskis de 2002, complété à Évian en 2003 et lors des sommets ultérieurs, dont Gleneagles en 2005) et sur des **structures de dialogue spécifique** (Forum pour le partenariat avec l'Afrique – FPA –, réseau des représentants personnels pour l'Afrique – APR).



À un moment où le rôle du G8 évolue avec la création du G20, désormais principal forum pour la coopération économique internationale, le G8 publie pour la première fois en 2010 au sommet de Muskoka (25-27 juin) **un rapport détaillé sur le suivi de ses actions dans le domaine du développement**, conformément à l'engagement pris au sommet de L'Aquila (2009).

Ce rapport du G8 couvre les engagements les plus significatifs pris **dans les cinq dernières années sur neuf grandes questions thématiques** (aide et efficacité de l'aide, développement économique, santé, eau et assainissement, sécurité alimentaire, éducation, gouvernance, paix et sécurité, environnement et énergie). Il évalue les actions entreprises, et les moyens mobilisés lorsque cela est possible, et les résultats obtenus, Il s'efforce également pour l'avenir, à côté des succès significatifs obtenus dans plusieurs domaines, de tirer les leçons des retards et difficultés parfois rencontrés.

Il prolonge un **effort de transparence et de suivi des engagements** déjà engagé sur de nombreux sujets (santé, sécurité alimentaire, lutte contre la corruption). Toutefois son caractère plus systématique et exhaustif, s'appuyant sur une méthodologie commune, marque une étape importante vers un «nouveau G8», plus transparent et responsable vis-à-vis de l'opinion publique et des pays tiers, recentré autour des sujets sur lesquels il apporte la meilleure valeur ajoutée, dont le développement.

Le présent document ne vise pas cette exhaustivité, mais présente, en complément du rapport du G8, quelques exemples significatifs de la contribution spécifique de la France à cet effort collectif. Il témoigne d'une volonté renouvelée de dialogue avec toutes les parties prenantes, qui voient dans une aide au développement plus efficace et transparente et dans une coopération internationale adaptée aux réalités du XXI^e siècle des réponses fortes aux défis posés par la mondialisation.



Sommet du G8 de L'Aquila – © AFP/Saul Loeb

Aide et efficacité de l'aide

L'Aide publique au développement de la France

« La France s'est engagée à atteindre un ratio d'APD/RNB de 0,5% en 2007, dont les 2/3 seraient destinés à l'Afrique – ce qui représente au moins un doublement de l'APD depuis 2000 – et un ratio de 0,7% en 2012. »

Gleneagles, 2005 : Annex II

Action de la France

Face au défi de la mondialisation et du développement, la France poursuit son engagement en faveur de l'Aide publique au développement (APD). Elle fait partie, avec ses partenaires du G8, d'un forum représentant 68 % de l'APD totale versée par les membres de l'OCDE. Depuis 2004, l'APD mondiale a augmenté de 50 % pour atteindre le niveau historique de 120 milliards de USD (86 milliards d'EUR). L'Union européenne, qui constitue une autre enceinte particulièrement importante en matière d'aide au développement, représente 56 % du total de l'APD et à laquelle la France participe activement.

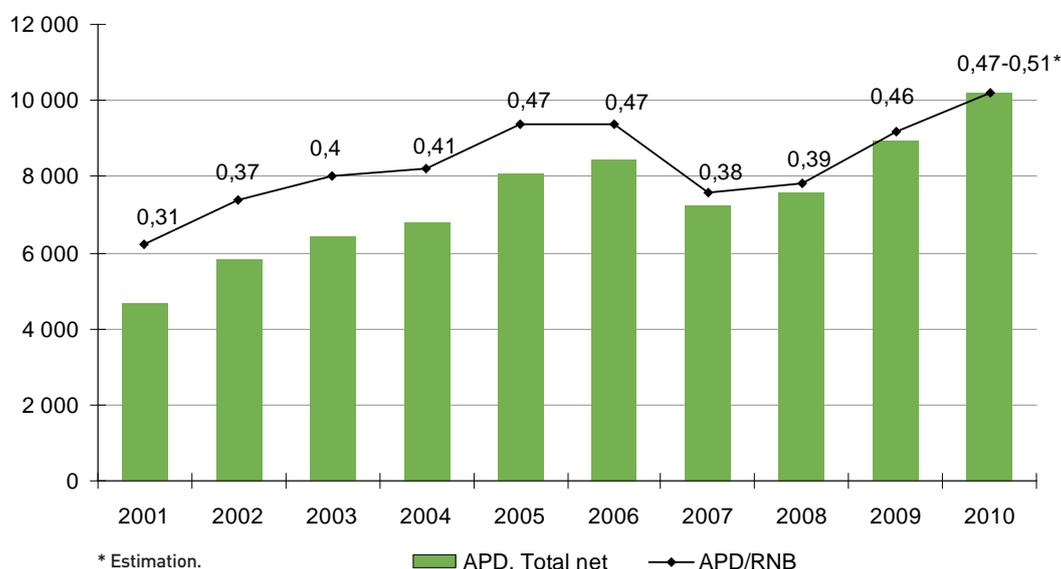
Malgré un contexte budgétaire difficile, la France a avancé vers le respect des engagements pris à Gleneagles. Depuis 2000, l'APD française a doublé en volume pour atteindre 8,9 milliards d'EUR en 2009. En 2010, l'effort français d'APD sera probablement compris entre 0,47 et 0,51 % du RNB, contre 0,41 % en 2004 et 0,3 % en 2000. La France respecterait ainsi les engagements pris, notamment au niveau européen, d'atteindre 0,51 % d'APD/RNB en 2010.

Cette politique volontariste fait de la France en volume en 2009 le 2^e contributeur au monde, derrière les États-Unis. Elle place aussi la France au deuxième rang du G8, en volume et en part relative de son RNB, et au premier rang de l'UE en volume.

L'Afrique, bénéficiaire de plus de notre moitié de l'APD bilatérale demeure notre priorité. Deuxième bailleur bilatéral vers l'Afrique en 2009, la France est le pays du G8 qui alloue la plus grande part de son APD à ce continent. En juin 2009, dans un contexte de crises internationales successives, la France a renouvelé son engagement d'augmenter son APD à l'horizon 2015 et a réitéré cette priorité accordée à l'Afrique, en décidant notamment de consacrer 60 % des ressources budgétaires en faveur de l'Afrique subsaharienne. De surcroît, 14 pays pauvres prioritaires, tous situés en Afrique subsaharienne, recevront 50 % des dons français consacrés aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Évolution de l'APD de la France de 2000 à 2010

(en millions d'euros et en % du RNB)





Pour une efficacité accrue de l'aide

Lors de la Déclaration de Paris, la France a renouvelé à Gleneagles (2005) sa volonté de respecter les engagements pris en matière d'efficacité de l'aide, en particulier ses efforts pour délier l'aide ; ses efforts pour décaisser son aide dans des délais précis et prévisibles, en privilégiant dans la mesure du possible les systèmes nationaux ; ses efforts pour accroître l'harmonisation et la coordination des bailleurs, y compris à travers le recours à plus d'approche-programme.

Gleneagles, 2005

Action de la France

La France a adopté, depuis 2007, un plan d'action français centré sur 12 mesures associées aux objectifs-cibles de la Déclaration de Paris. Ce plan donne en particulier la priorité aux renforcements des capacités, à un élargissement du rôle des documents cadres de partenariat, à l'amélioration des

pratiques de la coopération française. La France a pris la mesure des implications pour son système de coopération face à l'évolution des engagements pris à l'échelle européenne (Code de conduite européen sur la division du travail, cadre opérationnel sur l'efficacité de l'aide) et internationale (Forum d'Accra, 2008). Elle élabore actuellement des **indicateurs de résultats et d'impact** afin de mieux mesurer ses politiques et d'améliorer sa redevabilité vis-à-vis du Parlement et de la société civile. Parallèlement, depuis 2009, un bilan des évaluations menées par la France dans le domaine de la coopération pour le développement est transmis au Parlement en amont des débats budgétaires sous forme de rapport annuel consolidé.

S'agissant du déliement de l'aide, l'aide totale de la France, en 2008, était déliée à 85 % en tenant compte de l'extension de la recommandation du CAD aux PPTe non PMA. Depuis 2002, la totalité de l'aide mise en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) est déliée, sur toutes les géographies et tous les secteurs.

La France inscrit donc pleinement son action en conformité avec les engagements du Programme d'action d'Accra.



Concertation à propos du relogement, quartier el-Mina, Nouakchott (Mauritanie) – © GROUPE HUIT

Résoudre les problèmes de dette des pays en développement

« Nous financerons notre part du manque à gagner de l'initiative PPTE, en reconnaissant que ce manque pourra atteindre 1 milliard de dollars. »

Kananaskis, 2002, Plan d'action du G8 pour l'Afrique

« Le G8 s'est mis d'accord sur une proposition d'annulation à 100% de la dette restant à la charge des pays pauvres très endettés (PPTE) vis-à-vis du FMI, de l'AID et du Fonds africain de développement, et de fournir des ressources additionnelles pour préserver la capacité financière des institutions financières internationales »

Gleneagles, 2005

Action de la France

La France s'inscrit dans le cadre des initiatives mises en œuvre par les créanciers regroupés au sein du Club de Paris, dont elle assure le secrétariat et la présidence.

Elle prend part aux **annulations de dettes destinées aux pays éligibles à l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE)** afin de leur permettre de retrouver une dette soutenable. Elle soutient également l'**Initiative d'annulation de dette multilatérale (IADM)** lancée par le G7 en 2005 et contribue à son financement en compensant pour partie les annulations de dette afin que la capacité de financement des institutions financières internationales ne s'en trouve pas réduite. Elle contribue de ce fait à « l'additionnalité » du mécanisme.

La France octroie également des annulations de dette allant au-delà de celles correspondant aux engagements pris dans le cadre de l'initiative PPTE. Ces annulations mises en œuvre sous la forme de **C2D** (contrats de désendettement et de développement) permettent de financer des programmes de développement et de lutte contre la pauvreté, et ce faisant, de cibler les populations les plus pauvres.

Au 30 juin 2009, la France avait annulé 15,4 milliards d'EUR de dette des PPTE, dont 6,85 milliards d'EUR dans le cadre du Club de Paris et 8,55 milliards EUR dans le cadre bilatéral.





Le développement économique

Un soutien renouvelé au secteur privé

« Nous approuvons l'initiative du Partenariat pour le développement du secteur financier en Afrique et sa mise en œuvre par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Il offrira une plate-forme où expertise africaine, institutions, secteur privé et bailleurs pourront renforcer les capacités du secteur financier public et privé. »

Heiligendamm, 2007 : croissance et responsabilité en Afrique

Action de la France

En 2008, le président de la République a lancé en Afrique du Sud l'Initiative pour le soutien de la croissance en Afrique, dont l'objectif est de soutenir le développement d'entreprises privées, à travers en particulier des subventions aux PME locales, qui représentent une source de création d'emploi essentielle. L'engagement financier de la France en faveur de cette initiative s'élève à 2,5 milliards d'EUR sur cinq ans.

Concrètement, ce soutien doit bénéficier à 1900 entreprises et permettre de conserver ou de créer environ 300 000 emplois. L'AFD et sa filiale **PROPARCO** travaillent à la réalisation de cet objectif à travers l'utilisation d'outils diversifiés et innovants, qui mettent l'accent sur le partage des risques (à travers, en particulier, la création d'un fonds de garantie et d'un fonds d'investissement ciblé sur les **PME** africaines). Compte tenu des engagements pris depuis 2008, le groupe AFD devrait pouvoir atteindre l'objectif fixé pour 2012. En outre, cette initiative contribuera à atteindre l'objectif de 10 milliards d'euros d'engagements bilatéraux de la France en Afrique subsaharienne sur la période 2008-2012.

SOUTIEN AUX PAYSANS GUINÉENS ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Depuis le début des années 1990, la France a apporté son soutien financier à la Fédération des paysans du Fouta Djallon (Guinée), dont l'une des principales missions consiste à organiser la structure des filières de produits agricoles traditionnels afin d'augmenter les revenus des paysans.

Outre son effet sur les producteurs de pommes de terre, les activités (conseil agricole et commercialisation) ont été renforcées à destination de filières de taille et de conditions sociales relativement plus modestes (comme les producteurs d'oignons). En soutenant cette fondation, la coopération française a contribué à favoriser l'activité des paysans les plus pauvres.



© MAEE



Travaux de réhabilitation du pont de Wouri (Cameroun) – © AFD/Christian Audibert

FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS EN AFRIQUE DU SUD

La Development Bank of Southern Africa (DBSA) constitue le principal instrument de l'État sud-africain pour financer les programmes d'investissement des collectivités locales qui n'ont pas, ou peu, accès à des financements commerciaux de long terme. Son objectif principal consiste à combler leur retard d'investissement dans les services essentiels et les infrastructures de base pour répondre à la priorité nationale de réduction des inégalités et de création d'emplois. Elle fournit aussi de l'assistance technique pour

renforcer les capacités humaines des collectivités territoriales.

Les lignes de crédits de l'AFD (pour un montant de 116 millions d'EUR entre 1998 et 2003) accordés à la DBSA pour le refinancement d'infrastructures sociales dans l'ensemble du pays ont permis de raccorder plus 1 500 000 de personnes à l'électricité, plus de 800 000 à l'eau et 400 000 aux infrastructures de santé primaire. En 2008, l'AFD a octroyé une nouvelle ligne d'un montant de 100 millions d'EUR à la DBSA actuellement en cours d'exécution.



La santé

La santé infantile et maternelle (OMD 4 et 5)

« Nous intensifierons nos efforts visant à combler les lacunes dans le domaine de la santé maternelle et infantile ainsi que dans celui de la planification familiale volontaire, pour un coût estimé à 1,5 milliard de USD. »

Heiligendamm, 2007 : croissance et responsabilité en Afrique

Action de la France

La santé des mères et des enfants nécessite des systèmes de santé de proximité et de qualité. À cette fin, il est essentiel de prendre en compte d'autres secteurs (**malnutrition, accès à l'eau potable, assainissement, éducation, genre**) qui contribuent à la santé des mères et des enfants. Aussi, la France a-t-elle adopté une approche inclusive, car la santé des mères et des enfants exige des approches complémentaires et intégrées, incluant également les aspects démographiques (droit à la maîtrise de la fécondité et à l'égalité des genres).

IMPACT DES ACTIONS DE LA FRANCE SUR LA SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE

L'OMS estime que 5,4 millions de décès ont été prévenus dans les 75 pays les plus pauvres et que 257 millions d'enfants ont reçu des vaccins grâce à l'appui de GAVI. Grâce au soutien de la France, plus de 205 000 femmes ont reçu un traitement visant à assurer la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME). Entre 2000 et 2009 la France a consacré plus d'un milliard d'EUR aux OMD 4 et 5.

Santé de l'enfant (OMD 4)

La France est présente dans ce domaine, et son expertise en matière de vaccins est reconnue. Outre les contributions aux budgets ordinaires des institutions des Nations unies (OMS, UNICEF) et celle versée au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (dont elle est le deuxième contributeur), la France s'est engagée dans un nouvel effort pour la protection des enfants contre les principales maladies que l'on peut prévenir par la vaccination.

La France est le deuxième contributeur à l'alliance **GAVI** avec 17% du financement, via des contributions directes (15 millions d'EUR entre 2003 et 2005), et via l'**IFFIm** (International Financing Facility for Immunisation) avec un engagement pluriannuel 2006-2026 de 1,3 milliard d'EUR.

Santé maternelle et reproductive (OMD 5)

La France contribue au Fonds des Nations unies pour la population à hauteur de 9,6 millions d'EUR pour la période 2007-2010. Plus spécifiquement, la coopération française finance en Afrique un programme de lutte contre la mortalité maternelle et néonatale, et contre les fistules obstétricales, pour un montant de 2 millions d'EUR en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et l'association française Équilibres et Populations. Dans ce cadre, un réseau d'experts en santé des femmes d'Afrique subsaharienne a été mis en place.



© DR

Par son réseau d'assistance technique auprès d'organisations régionales et internationales (dont OMS et FNUAP) et de ministères de la Santé, notamment dans les pays d'Afrique subsaharienne, la France apporte son soutien aux stratégies de lutte contre la mortalité maternelle et néonatale. L'AFD met en œuvre, pour sa part, des projets dans ses pays prioritaires pour un montant, en 2006 et 2007, de

32,5 millions d'EUR dans neuf de ces pays, sur des activités en lien avec **l'OMD 5**.

En outre, l'important engagement français dans **l'OMD 6 «Lutte contre le sida et les maladies transmissibles»** contribue à la réalisation des OMD 4 et 5 à hauteur de plus de 50 % de la contribution française au fonds mondial et à UNITAID.



Campagne de vaccination (Burkina Faso) – © Serge Snrech



Lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Sida

«Élaborer et mettre en oeuvre un ensemble de mesures préventives, de traitements et de soins pour le VIH, dans l'objectif de s'approcher le plus possible d'un accès universel au traitement pour tous ceux qui en ont besoin, d'ici 2010.»

Gleneagles, 2005 : Afrique

Tuberculose

«Nous soutiendrons également le plan mondial Halte à la tuberculose (2006-2015), qui vise à réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de décès attribuables à la tuberculose par rapport aux niveaux de 1990.»

Saint-Pétersbourg, 2006 :
lutte contre les maladies infectieuses

Paludisme

«Collaborer avec les pays africains pour accroître l'action contre le paludisme afin que les interventions clés, qui sauveront les vies de 600 000 enfants par an, puissent atteindre 85 % des populations vulnérables d'ici 2015 et réduire le fardeau imposé par cette maladie évitable et soignable sur les économies africaines.»

Gleneagles, 2005 : Afrique,
réitéré à Saint-Pétersbourg, 2006

Action de la France

Dans ce secteur, la France privilégie le canal multilatéral : elle est un contributeur majeur des principales initiatives internationales de lutte contre ces maladies et est fortement engagée dans le soutien au principe d'accès universel aux traitements et à la prévention.

Avec 12% de la totalité des fonds alloués au **Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme** (fin 2009, les contributions françaises cumulées s'élevaient à 2 milliards de USD), elle est le deuxième financeur international du Fonds. Elle est aussi le premier bailleur d'**UNITAID** avec 60% des financements. L'ensemble des contributions bi et multilatérales, s'élève à un montant cumulé de 1,58 milliard de USD pour la lutte contre le sida de

2005 à 2008. En 2008, la participation française représente 16% de l'effort international dans la lutte contre le paludisme (200 millions d'EUR).

Par ailleurs, la France apporte un appui technique à l'**OMS** pour renforcer les capacités des pays dans la lutte contre les trois maladies et soutient également l'**UNICEF** et **ONUSIDA**, **Roll Back Malaria**, l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires. Elle joue un rôle majeur de plaidoyer dans l'ensemble des forums internationaux contre la discrimination et pour le soutien aux politiques de prévention, particulièrement auprès des groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, les minorités sexuelles, les migrants et les consommateurs de drogue.

IMPACT DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE DANS LA LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

Grâce aux contributions françaises :

- Plus de 525 000 personnes séropositives ont bénéficié d'un traitement antirétroviral ;
- 24 millions de moustiquaires ont été distribuées ;
- 1,6 millions de cas de tuberculose ont pu être traités.



© Arid Ocean/Fotolia

L'eau et l'assainissement

Pour un meilleur accès à l'eau

« Nous renforcerons nos efforts pour mettre en œuvre le plan d'action d'Évian sur l'eau. »

Toyako, 2008

« Nous sommes déterminés à susciter un élan politique au niveau international, régional et national pour atteindre les objectifs internationalement agréés, y compris les OMD et leurs cibles sur l'eau potable et l'assainissement [...] Avec nos partenaires africains nous lancerons un partenariat renforcé Afrique-G8 sur l'eau et l'assainissement. »

L'Aquila, 2009

Avec environ 400 millions d'EUR par an d'engagements sur la période 2006-2008, la France compte parmi les 5 principaux bailleurs bilatéraux dans ce secteur et contribue largement aux efforts multilatéraux. Elle a renforcé sa priorité politique sur ce secteur central pour la réalisation des OMD et le développement de l'Afrique depuis le Sommet du G8 en 2003.

Elle a inscrit son action dans le cadre du Plan d'action pour l'eau adopté à Évian et doublé son aide au secteur en la concentrant sur l'Afrique subsaharienne. Ses interventions visent l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ; une gestion intégrée des ressources en eau et le soutien à l'eau pour la production agricole et énergétique. Elle accueillera à Marseille le **6^e Forum mondial de l'eau en 2012**.

L'ACCÈS À L'EAU : 3 EXEMPLES, 3 NIVEAUX D'INTERVENTION

Un projet de l'AFD

En Afrique du Sud, l'opération Gcin'amanzi (« conservation de l'eau » en zulu) comprend une série de mesures destinées à améliorer le service de l'eau pour 162 000 foyers du township de Soweto. Les interventions concernent notamment la réhabilitation des réseaux primaires et secondaires, la remise en état des canalisations et installations intérieures des logements et la mise en place de compteurs à pré-paiement. Ces actions sont associées à un volet important de formation des consommateurs portant sur l'importance de la conservation de l'eau ainsi que sur leurs droits et devoirs. Après avoir financé en 2006 une première phase du projet au moyen d'un prêt concessionnel de 40 millions d'EUR accordé à la municipalité de Johannesburg, l'AFD doit apporter un financement supplémentaire de 50 millions d'EUR à partir de 2010.

La coopération décentralisée

La coopération décentralisée française facilite les échanges de compétences et la solidarité entre le Nord et le Sud par une implication directe des collectivités locales et des usagers dans des projets concrets. Elle est soutenue par un mécanisme innovant et solidaire de financement permettant de générer des financements additionnels : depuis 2005, la loi Oudin-Santini permet aux collectivités de contribuer à

hauteur de 1 % de leur budget pour l'eau à des actions de développement et d'aide d'urgence pour l'eau et l'assainissement.

Sur le plan multilatéral : la Banque africaine de développement

Plus généralement, dans le cadre de sa politique de coopération dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, la France s'est engagée auprès de la Banque africaine de développement, soutenant financièrement deux fonds fiduciaires dédiés, la Facilité africaine de l'eau (FAE) et l'initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR-RWSSI), dont la France est le premier contributeur, qui a notamment permis d'étendre l'accès à l'eau à 27 millions de personnes et celui à l'assainissement, à 22 millions de personnes, depuis sa création.



Irrigation manuelle (Vietnam) – © AFD



La sécurité alimentaire

Promouvoir le partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition

« Dans la lignée de nos engagements de Toyako, nous saluons les progrès accomplis jusqu'à maintenant, en coopération étroite avec la task force de haut niveau des Nations unies sur la sécurité alimentaire mondiale, vers l'établissement d'un partenariat global pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. »

L'Aquila, 2009 : Responsible Leadership for a Sustainable Future

« [...], nous nous félicitons des engagements pris par les pays représentés à L'Aquila en vue de mobiliser 20 milliards de dollars sur trois ans au moyen de cette stratégie coordonnée, axée sur le développement durable de l'agriculture, tout en demeurant fermement attachés à fournir une aide alimentaire adéquate en cas d'urgence. »

L'Aquila, 2009 : déclaration conjointe sur la sécurité alimentaire mondiale

Action de la France

En réponse à la crise alimentaire de 2007-2008, le président de la République a lancé en juin 2008, à Rome, l'idée d'un **partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition**. Celui-ci est articulé autour de trois piliers (gouvernance, connaissance et finance), pour assurer la cohérence de l'ensemble des politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire, mobiliser l'expertise et la science au service de la lutte contre la faim et la malnutrition, et accroître les financements pour la sécurité alimentaire.

Cette idée a été reprise au Sommet du G8 de L'Aquila, au Sommet du G20 de Pittsburgh et enfin au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (Rome, 16-18 novembre 2009). Avec ses partenaires, la France appuie la mise en œuvre du partenariat mondial, qui a aujourd'hui bien progressé.

Amélioration de la gouvernance

- La réforme du comité de la sécurité alimentaire (CSA) de l'organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), adoptée en novembre 2009, donne naissance à une plate-forme ouverte de coordination, où tous les acteurs concernés (États et leurs différents ministères, organisations internationales et régionales, société civile, organisations non gouvernementales, organisations de producteurs, entreprises privées, fondations) sont présents. Cette plate-forme a vocation à définir des stratégies cohérentes pour la sécurité alimentaire.
- Dans l'architecture mondiale de la sécurité alimentaire, le CSA doit notamment s'articuler avec le comité permanent pour la nutrition (SCN), le comité de l'aide alimentaire (CAA) et le groupe consultatif pour la recherche agricole international (GCRAI), qui sont en cours de réforme.
- Le partenariat mondial permet un traitement équilibré de toutes les dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilité, accessibilité, nutrition et stabilité) et doit apporter des solutions concrètes sur



Récolte de quinoa (Bolivie) – © Altereco

les défis majeurs (volatilité des prix, foncier, changement climatique). Lors de la présidence française du G8/G20 en 2011, une réunion des ministres de l'Agriculture du G20 est prévue pour traiter de la volatilité des prix agricoles et alimentaires.

Approfondir la connaissance

- La France soutient techniquement et financièrement la mise en place et le démarrage des travaux du groupe d'experts de haut niveau (HLPE) qui permet de disposer d'un outil de synthèse de la connaissance et de l'expertise.
- Elle participe activement à la réforme du GCRAI. La 1^{re} Conférence mondiale de la recherche agricole pour le développement, organisée à Montpellier (28-31 mars 2010), a permis de faire émerger les priorités de la recherche agricole pour le développement de demain.

Un effort financier considérable

- La France maintient un effort important sur l'aide alimentaire, pour répondre aux crises alimentaires et nutritionnelles qui continuent de frapper les

populations les plus vulnérables, comme au Sahel, au travers d'une assistance alimentaire diversifiée (achats locaux, bons alimentaires, transferts d'argent, formation, fourniture d'intrants agricoles, partage d'expertise), et adaptée.

- Elle investit 1,5 milliard d'EUR sur 2009-2011, traduisant un effort additionnel de plus de 260 millions d'EUR sur ces trois années par rapport à 2008. Cet investissement est centré sur le développement de la petite agriculture familiale et la réduction de la pauvreté et l'exclusion en milieu rural.
- Elle appuie des politiques nationales et régionales de sécurité alimentaire et soutient à ce titre le programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) qui doit également permettre de favoriser la cohérence, la complémentarité et la coordination des interventions.
- La France soutient enfin les financements innovants, à travers sa contribution au Fonds d'investissement pour l'agriculture en Afrique (FAA – fonds prévoyant de comptabiliser 300 millions de USD d'ici 2011) et reste particulièrement attentive à l'articulation entre tous les instruments, tels que le nouveau fonds fiduciaire de la Banque mondiale.





L'éducation

Promouvoir

l'éducation pour tous

« Le G8 continuera à travailler avec les partenaires et les autres donateurs afin de combler les manques dans tous les pays de l'Initiative Fast Track (FTI) »

Heiligendamm, 2007 : croissance et responsabilité pour l'Afrique

« Nous nous engageons, avec d'autres donateurs, à adopter une approche unifiée, mobilisant des ressources bilatérales et multilatérales programmables afin de combler les manques estimés à 1,2 milliard de dollars sur les dix-huit mois à venir. »

L'Aquila, 2009

Action de la France

L'éducation est l'une des priorités de la France en matière de développement. Elle soutient l'**Initiative mondiale pour l'éducation** (Fast Track Initiative - FTI) afin d'atteindre l'objectif de scolarisation primaire universelle, dont le cadre méthodologique est largement issu des travaux d'experts de l'IREDU de Dijon. La France s'implique dans la recherche de financements innovants, qui permettront de réaliser les **OMD 2 et 3** et d'atteindre l'objectif d'éducation pour tous d'ici 2015. La France s'est également engagée à poursuivre résolument son action en faveur du renforcement des politiques sectorielles des États, qui prennent en compte l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation et de la formation.

La coopération française a soutenu FTI dès le lancement de l'initiative avec une contribution de 20 millions d'EUR entre 2004 et 2008. Dix ans après l'élaboration

ÉDUCATION AU CAMEROUN

En mai 2007, la France a signé avec le Cameroun un contrat de désendettement et de développement (C2D), dont une partie des flux est affectée au secteur de l'éducation de base. Les fonds – pour un montant de 90 millions d'EUR, sur cinq ans – sont mis à la disposition des autorités camerounaises et soutiennent la politique sectorielle du pays. Dans ce cadre, la France a participé à la mise en œuvre de la réforme du recrutement et de la gestion des enseignants, destinée à atteindre les objectifs d'éducation pour tous.

des objectifs de l'éducation pour tous, la France a réaffirmé son soutien et son implication en contribuant à hauteur de 50 millions d'EUR au fonds catalytique de l'initiative pour 2010-2012. Elle a par ailleurs mobilisé 957 millions d'EUR de contributions bilatérales à l'éducation de base sur la période 2003-2008.



École primaire (Cambodge) – © IRD

La gouvernance démocratique

Pour une transparence renforcée de la gestion des ressources naturelles

« Dans le cadre de nos actions de lutte contre la corruption et de promotion de la transparence, nous renforcerons le soutien à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et aux pays mettant en œuvre l'ITIE, notamment grâce à des mesures financières et techniques. »

Gleneagles, 2005

Action de la France

La gouvernance démocratique est une clé du succès des politiques de coopération, ainsi qu'un levier incontournable pour la pérennité des programmes de lutte contre la pauvreté et pour un développement durable. L'approche française prend en compte l'ensemble des facteurs touchant à la vie des sociétés et réhabilite le rôle de l'État pour faire respecter l'État de droit, notamment en favorisant une action publique efficace et transparente et en soutenant les espaces de dialogue entre les acteurs institutionnels, la société civile et le secteur privé.

Dans ce cadre, l'appui à une gestion transparente des finances publiques est donc une préoccupation majeure de la France. Depuis 2005, elle soutient l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), qui publie les revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles nationales. Cette transparence crée un débat citoyen, encourageant un partage plus équitable des ressources nationales et une allocation des revenus extractifs favorable à un développement économique et

social durable. Depuis le sommet d'Évian jusqu'à celui de L'Aquila, la France s'est engagée dans le renforcement de la mise en œuvre de l'ITIE. La France est candidate pour accueillir la 5^e Conférence internationale de l'ITIE en février 2011.

La France soutient l'initiative ITIE, à travers trois types d'appuis complémentaires :

- **politiques** : au sein des instances internationales dans lesquelles elle siège, mais aussi à travers une action de plaidoyer envers les compagnies extractives françaises non adhérentes à l'ITIE ;
- **techniques** : par sa présence au Conseil d'administration de l'ITIE aux côtés de Total, Areva, d'Allianz et du Secours catholique, ainsi qu'au sein des comités techniques de validation, de gouvernance et de réponse-rapide ;
- **financiers** : à travers un financement de 1,6 million de USD versé à ce jour au Fonds fiduciaire de l'ITIE, dont 360 000 USD pour 2010.





La paix et la sécurité

Former et soutenir les capacités des pays en développement

« Former et, lorsque c'est approprié, équiper un total d'environ 75 000 personnes dans le monde d'ici 2010, dans la lignée des engagements de Kananaskis et Evian »

« Augmenter notre contribution à la formation des carabiniers/gendarmes à la fois en continuant à soutenir les centres existants dédiés à cet objectif, notamment en France et en Italie, et ceux situés en Afrique, et en soutenant d'autres initiatives à cet égard. »

Sea Island, 2004 : G8 Action Plan

« Nous nous engageons à aider au renforcement des capacités de maintien de la paix de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, y compris en aidant à l'opérationnalisation complète de l'architecture africaine de paix et de sécurité. »

L'Aquila, 2009

Action de la France

Le dispositif français de coopération de sécurité et de défense est orienté vers le soutien à la montée en puissance de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) pour que ce continent puisse relever les défis en matière de prévention des crises, de maintien et de consolidation de la paix.

La France soutient un réseau de centres de formation africains (Écoles nationales à vocation régionale - ENVR), qui contribue à la concrétisation de la stratégie africaine incarnée par l'AAPS : il constitue un outil efficace de formation des cadres africains aux opérations de maintien de la paix (OMP) ou de la « Force africaine en attente ». Environ 1 500 stagiaires sont ainsi formés chaque année dans une quinzaine d'établissements au profit des composantes militaire, policière et civile : conception et conduite d'une OMP, logistique, police judiciaire, déminage humanitaire, etc.

L'ÉCOLE DE FORMATION D'AWAÉ AU CAMEROUN

L'école EIFORCES d'Awaé doit permettre à terme de former les personnels et unités de police destinés à être déployés au sein des OMP. Sa création répond à des besoins critiques identifiés par l'ONU et l'Union africaine, tout en privilégiant le principe d'appropriation dans la mesure où les instructeurs sont eux-mêmes des cadres des polices et gendarmeries africaines. Elle permettra, en outre, la diffusion de valeurs fondées sur le respect des Droits de l'homme et de l'État de droit.



Environnement **et énergie**

La gestion durable des forêts et changement climatique

Action de la France

La France s'est fortement engagée en faveur de la lutte contre le changement climatique, au niveau multilatéral. Elle a notamment augmenté sa contribution de plus de 55% en dollars au Fonds pour l'environnement mondial, dans le cadre de sa dernière reconstitution ; elle en est le 5^e contributeur. Elle contribue, en outre, au Fonds pour les technologies propres de la Banque mondiale à hauteur de 500 millions de USD et elle est, par exemple, représentée au conseil du Fonds d'adaptation du Protocole de Kyoto. Au niveau bilatéral, l'AFD est pleinement engagée dans la lutte contre le changement climatique depuis plusieurs années (réalisant plus de 2 milliards d'EUR d'engagements en 2009).

Dans l'esprit de l'Accord de Copenhague, la France s'est ainsi engagée à allouer 1,26 milliard d'EUR, à des actions d'urgence et à la mise en place d'actions de long terme. 20% de ce montant (250 millions d'EUR) sont alloués à la protection des forêts. Cela représente en particulier un effort conséquent en faveur de la protection des forêts tropicales à laquelle la France avait contribué jusqu'à présent à hauteur de 250 millions d'EUR sur la dernière décennie, dont les trois quarts en Afrique via différents instruments multilatéraux tels que le Fonds européen de développement et le Fonds pour l'environnement mondial. Les thèmes privilégiés de la coopération forestière française sont la bonne gouvernance, l'aménagement durable et l'atténuation de l'effet de serre.

La France est ainsi activement engagée dans la promotion des accords de partenariat volontaire contre l'exploitation forestière illégale (**FLEGT**) entre les pays partenaires et l'UE et a animé le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (**PFBC**) entre 2005 et 2007. Elle reste engagée à soutenir la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Enfin, elle est membre active de la Facilité du partenariat pour le carbone forestier (FCPF) établi par le G8 à Heiligendamm en 2007 et a été à l'initiative du **Partenariat REDD+** établi lors des Conférences de Paris et d'Oslo en mars et mai 2010.

« Nous promouvons la coopération internationale dans le domaine de la gestion des forêts, en se concentrant sur la déforestation et la dégradation des forêts. »

Saint-Petersbourg, 2006 :
Global Energy Security

FORÊT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE EN INDONÉSIE

L'Indonésie a adopté un programme sur le climat (CCPL), pour la période 2007-2009 dont l'objectif est de développer des politiques publiques en faveur de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques. Le programme se décline autour de trois axes :

- réduction des gaz à effet de serre (forêt, énergie et industrie) ;
- adaptation au changement climatique (eau et agriculture) ;
- activités transversales (mécanisme de développement propre, etc.).

Dans ce cadre et dans le but de soutenir la politique du gouvernement indonésien en matière de lutte contre les changements climatiques, l'AFD a accordé deux prêts concessionnels à long terme directement versés au budget de l'État (pour un total de 800 millions de USD) cofinancé avec la Coopération japonaise (JICA).





À la lumière des progrès accomplis comme des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des engagements du G8, la France continue son effort pour davantage d'efficacité, de transparence et de responsabilité partagée en matière d'aide.

Depuis le Sommet de Gleneagles, le chemin parcouru en matière de coopération au développement est significatif. En 2009, malgré la crise internationale, l'APD a atteint un niveau historique de 120 milliards de USD ; avec une contribution de 12,4 millions de USD, la France est le deuxième donateur de l'OCDE. Des progrès importants ont été accomplis en matière de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, grâce en particulier aux actions déployées par le Fonds mondial. Sous l'impulsion de la France, la sécurité alimentaire fait désormais l'objet d'un engagement fort de la communauté internationale.

Dans un cadre mondialisé, l'APD demeure un levier indispensable pour apporter une réponse efficace et solidaire aux défis du développement. En 2011, lors de sa présidence du G8, la France continuera à promouvoir avec ses partenaires un cadre d'action et de redevabilité mutuelle de l'aide, en particulier avec le continent africain.



Toyin Subair Usine TV Satellite Lagos (Nigeria) – © Jacob Silberberg/Panos-réa



Le président de la République française Nicolas Sarkozy et son homologue haïtien René Prével, le 17 février 2010 à Haïti
© Service audiovisuel/Pierre Segrette

Ce document a été réalisé avec le concours de l'Agence française de développement (AFD)



DGM/Direction de l'économie globale et des stratégies du développement
Sous-direction des stratégies du développement



Serge Tomasi,
Directeur de l'économie globale et des stratégies du développement



Cyrille Pierre,
Directeur adjoint de l'économie globale et des stratégies du développement



Laurent Amar,
Sous-directeur des stratégies du développement

Le ministère des Affaires étrangères et européennes et la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM)

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur l'évolution de la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises,
- la conception de la politique extérieure de la France,
- la coordination des relations internationales de la France,
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en avril 2009 dans le cadre de la réorganisation du MAEE, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend avec la DGM mettre l'accent sur le nécessaire traitement de ces enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec d'avantage d'ouverture et de partenariats, d'anticipation, de coordination interministérielle, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.



Direction de la communication et du porte-parolat

www.diplomatie.gouv.fr



Cette brochure est imprimée sur du papier certifié

© MAEE/DCP – Photo couverture © Jacmel (Haïti) – MAEE/Frédéric de la Mure